

diffusé dans certaines régions où il y a très peu de gens qui seraient disposés à payer 2, 5 ou 10 dollars pour aller assister au combat; Ottawa est parmi ces régions. Si M. Quinn ne veut rien entendre, au sujet d'Ottawa, et s'obstine à vouloir priver cette région de l'émission, il y aura de la casse.

M. McINTOSH: Dans l'arène?

M. BUSHNELL: J'espère qu'il y aura de la casse dans l'arène, autrement ce serait beaucoup d'argent jeté à l'eau.

M. McINTOSH: Est-il vrai que vous avez eu des négociations avec ce même monsieur à deux reprises dans le passé?

M. BUSHNELL: C'est juste, en effet.

M. McINTOSH: On parle aussi de diffuser le match seulement dans les cinémas. A supposer que ce soit vrai, combien de cinémas, au Canada, sont outillés pour cela?

M. BUSHNELL: Je ne sais pas, mais il doit y en avoir un bon nombre, car certains combats de professionnels qui ont lieu aux Etats-Unis sont diffusés dans les cinémas canadiens. Cependant, je ne saurais vous donner de chiffre.

M. McINTOSH: Croyez-vous que le pourcentage soit minime?

M. BUSHNELL: Je le crois assez minime.

M. DORION: J'aurais une question à poser au sujet de la page 3 de ce rapport. Je veux parler de la phrase suivante:

On peut conclure à bon escient qu'une démocratie se porte bien si les opinions minoritaires en défaveur, de même que les nouvelles expressions de l'art et des idées du cru ou importées, éléments essentiels à l'essor de la nation, y sont tolérés.

J'aimerais qu'on élucide davantage cette expression "les opinions minoritaires en défaveur", ou la tolérance de ces opinions. J'aimerais savoir ce que vous entendez au juste par ces mots.

M. JENNINGS: Bien que cela n'existe pas actuellement, parce que les conditions ne sont pas remplies. . .

M. DORION: Dans la province de Québec, vous avez des commentateurs qui n'ont guère la faveur du public. Est-ce parce que vous voulez vous montrer tolérants envers les opinions minoritaires en défaveur?

M. JENNINGS: Nous ne présentons pas d'opinions minoritaires en défaveur pour le plaisir de la chose; mais quand, dans notre sagesse, éclairée par des consultations et des études, nous estimons qu'il y a lieu de permettre à une opinion de s'exprimer, alors elle se range dans le genre d'émission que j'ai tenté de vous décrire, et nous estimons que c'est pour nous un devoir de lui réserver une place.

M. DORION: Encore une question: pouvez-vous nous dire qui est responsable de la rédaction de vos bulletins de nouvelles, de vos émissions de commentaires et du choix des personnes qu'on invite à discuter les questions d'intérêt public et de politique?

M. JENNINGS: Dans le cas des émissions de nouvelles, c'est le service des nouvelles de Radio-Canada qui prépare les bulletins et qui choisit les annonceurs chargés de la lecture des nouvelles.

Quant aux émissions d'opinions et de commentaires sur l'actualité et au choix des invités, cela relève du service des causeries et des affaires publiques.